

nous avons acheté celui que nous estimons le mieux adapté à nos besoins.

M. le président suppléant: Le crédit n° 15 est-il adopté?

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, on a posé une ou deux questions avant l'heure du souper, relativement à l'expropriation de terrains près du camp de Valcartier et à la dépossession de gens qui ont vécu dans un village et sur des fermes où leurs ancêtres ont fait œuvre de pionniers il y a 150 ans. Le ministre a-t-il eu le temps de songer à ces questions et indiquera-t-il à la Chambre que ces causes d'expropriation cesseront immédiatement, de sorte que les 25 familles qui sont présentement dans la consternation puissent obtenir l'assurance qu'on leur permettra de garder possession de leur foyer et de leur propriété, tout comme d'autres députés aimeraient en obtenir l'assurance dans des conditions identiques? Je suis sûr que les députés s'opposeraient à toute expropriation de ce genre par le ministère de la Défense nationale aux fins qui nous ont été expliquées relativement à l'agrandissement d'un camp militaire. Qu'est-ce que le ministre ou le ministre associé ont à dire pour la gouverne de la Chambre à ce sujet? J'attends leurs réponses.

[Français]

L'hon. M. Cadieux: Monsieur le président, j'ai dit, je pense, avant l'ajournement, que j'étais prêt à reconsidérer toute cette affaire avec les personnes intéressées.

J'ai rappelé à l'honorable député que j'avais déjà eu des conversations avec les gens intéressés, que des fonctionnaires avaient entrepris des négociations avec eux, et que depuis ce temps-là, je n'en avais pas entendu parler, mais que j'étais prêt à réexaminer toute cette question et à trouver le moyen d'apporter une solution qui soit adéquate—et j'ai même employé le terme équitable—pour ces gens. Je suis très disposé à recommencer.

[Traduction]

M. le président suppléant: Le crédit n° 15 est-il adopté?

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, il faut toujours examiner attentivement les mots qu'emploie le ministre associé. Avant l'heure du souper il a dit qu'il était prêt à négocier un accord équitable avec les intéressés. Je veux savoir si on cessera toute cette activité et si on annulera l'expropriation afin de laisser ces gens là où ils sont. Le ministre associé propose en fait de s'engager à négocier avec ces gens qui protestent contre le prix qu'on leur offre pour leurs maisons.

Il ne s'agit pas de cela. Il s'agit d'être juste et de traiter ces personnes équitablement en les laissant là où elles sont et en établissant ailleurs le champ de tir de mortier.

Cet après-midi, le ministre de la Défense nationale n'a pas voulu me dire quelle longueur devait avoir un champ pour le tir au mortier. Apparemment, ce renseignement est tellement secret qu'on ne devrait pas le révéler. Je me demande si M. Spencer l'a déjà obtenu. Le ministre ne veut apparemment pas que les Russes sachent la portée de nos mortiers, mais je suis porté à croire que tous les pays qui s'y intéressent possèdent déjà ce genre de renseignements.

Je voulais qu'on réponde à cette question afin de m'assurer de la superficie de terrain nécessaire. Pourquoi n'a-t-on pas d'autres polygones qui pourraient servir à cette fin? Il est facile d'aménager des champs dans les camps de l'armée pour le tir au fusil et à la mitrailleuse, mais pour le tir au mortier, comme c'est le cas pour le tir d'artillerie, la sécurité exige un espace plus vaste. Si le changement apporté au camp de Valcartier a pour but d'aménager un champ pour le tir au mortier, il serait préférable et moins coûteux, à mon sens, d'utiliser les champs de tir d'artillerie qui existent ailleurs.

Je voudrais demander au ministre si une partie quelconque du camp de Valcartier sert aux pratiques d'artillerie, car je ne suis pas au courant de son état pendant les récentes années? Si la réponse est affirmative, il s'y trouve déjà un champ de tir pour mortiers. Dans le cas contraire, je demanderais au ministre pourquoi il ne transfère pas ce genre d'exercices aux endroits où l'artillerie manœuvre déjà. Le ministre veut-il bien me dire s'il y a un champ de tir d'artillerie en activité au camp de Valcartier?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, il n'y en a pas au camp de Valcartier. En fait, avant cette expropriation, il ne s'y trouvait pas suffisamment de terrain pour permettre aucun tir d'artillerie ni de mortier. Le champ de tir actuel y est tellement restreint et encombré d'obus non éclatés qu'il est pratiquement impossible de faire aucun tir. Bien qu'il soit vrai que des unités puissent être transférées à d'autres camps, comme on le fait pendant l'été vers Gagetown par exemple, cette période d'exercices concentrés est assez courte au regard des frais considérables de transport.

Et ce qui est encore plus important, monsieur le président, c'est la période d'entraînement plutôt réduite en été et qui est insuffisante lorsqu'on considère les possibilités d'entraînement offertes l'année durant dans ce camp avec ces terrains supplémentaires. Nous